

La Directive européenne et l'Arrêté royal

Public

Public cible : Formateurs et salarié(e)s d'entreprise devant assurer des missions de formation obligatoire de conducteurs ; Responsables de formations intra-entreprise, formateurs indépendants.

Pré-requis

- Maîtrise de la langue française.

Objectifs

Quelles sont les compétences que la formation va développer :

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Structurer et animer des séquences de formation
- Maîtriser les éléments de contenus de l'arrêté royal du 04-05-2007
- Animer et former les conducteurs en Formation Continue Obligatoire.

Programme sur une durée de 16 heures (4 x 4 heures)

Descriptif du module

Module 5 - La directive européenne et l'arrêté royal - durée : 2 jours

Objectifs

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- reconnaître les éléments principaux de la directive européenne
- maîtriser les différents articles de l'arrêté royal du 04-05-2007

Éléments de contenu

- la directive 2003/59/CE du parlement européen et du conseil du 15/09 /2003 :
 - * perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
 - * l'application des réglementations
- la santé, la sécurité environnementale, service logistique
- l'arrêté royal du 04-05-2007

Évaluation des acquis et synthèse du module 5

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices sur des mannequins
- Mises en situation

Validation

Attestation de stage